

Le Président,

- Vu le Code de l'Éducation,
- Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ;
- Vu la délibération 2019-16-CA P du 19 décembre 2019 portant délégation de pouvoir au Président ;
- Vu le dossier de demande ;

Arrête

Article 1 Une subvention d'un montant de 22 000,00 € (vingt-deux mille euros) est octroyée à l'Amicale des Personnels de l'UPHF au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Article 2 Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Valenciennes, le 18 septembre 2024

Abdelhakim Artiba
Président



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

Valenciennes, le 30 juin 2024

Philippe Parétias
Président de l'Amicale

Monsieur le Président
Université Polytechnique Hauts de France

Monsieur le Président,

L'Amicale continue à œuvrer pour le bien-être du personnel de notre université.

Afin de proposer les activités prévues lors de notre assemblée générale du 28 mars dernier, il est nécessaire d'obtenir une subvention car les adhésions des collègues ne suffisent pas.

C'est pourquoi je viens, au nom de l'équipe de l'Amicale, vous solliciter afin de demander une subvention de 22 000 € pour continuer à programmer nos actions.

Ce montant, que nous espérons pérenne, permettra aux 233 adhérents inscrits cette année de proposer des activités à un tarif à la portée de tous.

Ces adhésions permettent à 355 enfants de participer aux activités et au total 700 bénéficiaires y participer

Pour vous permettre d'examiner cette demande, je vous prie de trouver ci-joint la synthèse financière 2023 qui reprend les activités et le budget prévisionnel 2024.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



Philippe Parétias

L'amicale des personnels de l'Université Polytechnique des Hauts de France est une association de la loi de 1901 sans but lucratif. Son but est de proposer à ses adhérents des activités diversifiées et de leur offrir l'occasion de se retrouver ensemble à quelques moments de l'année.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES ET DES RECETTES SUR ACTIVITES 2023

OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
SOLDE 2022		10 431,66
NOEL 2022	1 600,00	
ADHESIONS		9 840,94
PAIRI DAIZA	7 860,00	3 887,00
BRUGES MARCHE DE NOEL	2 240,00	1 110,00
SEJOUR AMBLETEUSE	6 092,10	3 325,00
BILLETTERIE/LAVAGE/LUCULLUS	2 858,00	2 452,40
SEANCE CINEMA NOEL	2 631,20	
LE FLEURY HALLOWEEN	1 065,00	547,00
FRAIS DIVERS (MAIF - ADISPO - REUNION)	1 238,73	
POLE EMPLOI		121,23
CARTE CADEAU (RETRAITE - MARIAGE -PACS-NAISSANCE)	295,50	
ARBRE NOEL	16 051,73	
Pâques	536,83	
CHANTILLY	3 315,00	1 495,00
SUBVENTION UPHF		22 000,00
PAIEMENT PAR CHQ	604,00	
BERCK	1 000,00	565,00
TOTAL	47 388,09	55 775,23
SOLDE 2023	8 387,14	

233 adhérents

Nous terminons cette année avec un solde créditeur de euros. Nous espérons reprendre toutes nos activités en 2022 afin de pouvoir vous proposer un maximum de loisirs.

Le Président



Philippe PARETIAS

La Trésorière,



Valérie Delille

BUDGET PREVISIONNEL 2024
AMICALE DES PERSONNELS UPHF-INSA

	DEPENSES	RECETTES
BE SOLDE 2023		8387,14
COTISATIONS ADHERENTS		9700,00
SUBVENTION UPHF		22000,00
ASSURANCE	842,24	
Pâques	820,00	
BLERIOT	5328,00	2535,00
FRAIS FONCTIONNEMENT	500,00	
PAIRI DAIZA	5000,00	3641,00
50 ANS AMICALE	758,90	480,00
ATELIER CHOCOLAT	192,00	110,00
CHÂTEAU VERSAILLES	9000,00	4000,00
BELLEWARDE HALLOWEEN	4000,00	2000,00
MARCHE DE NOEL	3000,00	1000,00
CINEMA DE NOEL	1000,00	500,00
ARBRE DE NOEL	20000,00	
SOLDE PREVISIONNEL	3912,00	
TOTAL	54353,14	54353,14

LA TRESORIERE
LE 30/06/24

